



SÉANCE ORDINAIRE DU 7 OCTOBRE 2019

Procès-verbal de la séance du conseil de la Municipalité de Saint-Adrien-d'Irlande tenue le 7 octobre 2019 à 20:00 heures à la salle municipale au 152, rue Municipale de Saint-Adrien-d'Irlande.

Tous formant quorum sous la présidence de Madame Jessika Lacombe, mairesse.

Étaient présents aux délibérations Messieurs les conseillers et Mesdames les conseillères:

- | | |
|--------------------|--------------------|
| 1- Rock Côté | 4- Patricia Dubois |
| 2- André Mercier | 5- Carl Croteau |
| 3- Mélissa Turgeon | 6- Claude Blais |

Madame Ghislaine Leblanc agit comme secrétaire-trésorière, directrice générale.

Après une minute de silence, la séance commença à 20:00 heures.

NO-19-139

LECTURE DE L'ORDRE DU JOUR ET ADOPTION

PROPOSÉ PAR : CARL CROTEAU

APPUYÉ PAR : ANDRÉ MERCIER

ET RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Que les membres de ce conseil adoptent l'ordre du jour de la séance du 7 octobre 2019 tel que lu par Madame Ghislaine Leblanc, directrice générale et présenté comme suit, à savoir;

1. Lecture de l'ordre du jour et adoption
2. Rapport de la présidente d'élection
3. Adoption des délibérations précédentes
4. Acceptation et adoption des comptes du mois
5. Formation de la nouvelle élue
6. Dépôt de la section 2 du formulaire DGE-1038
7. Programme d'aide à la voirie locale-Volet Projets particuliers d'amélioration
8. PRIMEAU- Sous-Volet 1.1 Études préliminaires et plans et devis
9. Chemin du rang 11

10. FDT-Amélioration de l'accessibilité au parc municipal
11. Déneigement de la station de pompage
12. Avis de motion- Projet d'abrogation des règlements numéros 329 et 337
13. Présentation et dépôt –Projet d'abrogation des règlements numéros 329 et 337
14. Opération Nez Rouge
15. Commandite Club des motoneigistes du Lac William
16. Correspondance
17. Varia
18. Période de question (s)
19. Levée de la séance

ADOPTÉE

NO-19-140

RAPPORT D'ÉLECTION

Élection au poste de conseiller (ère) au siège no. 3

Mise en candidature

La période de mise en candidature a été tenue du 19 août 2019 au 30 août 2019 à 16h30 au bureau municipal situé au 152, rue Municipale à Saint-Adrien-d'Irlande.

Avis d'élection

Un avis d'élection a été publié le 15 août 2019.

Un avis public aux propriétaires uniques d'un immeuble, aux occupants uniques d'un établissement d'entreprise, aux copropriétaires indivis d'un immeuble et aux cooccupants d'un établissement d'entreprises a été publié le 5 septembre 2019.

Déclarations de candidatures

Mme Solanges Thibault, 517, rue Principale à Saint-Adrien-d'Irlande, au poste de conseillère no. 3

Signatures : Yves Gouin, Jean-Paul Brault, Gaston Côté, Martine Dubuc, Francine Côté, Harold Lambert, Francine Nicol, Valérie Ruel, Dany Labranche, Marie-Josée Lessard, Étienne Turcotte, Sylvie Mathieu, Claude Turcotte, Réjeanne Bilodeau, Fernand Pouliot, Marcel Goudreau, Nancy Côté, Tommy Hudon, Kim Boucher, Lucie Labranche, Claude Labranche,

Déposée le 29 août 2019

Mme Mélissa Turgeon, 549, 10^e Rang, Saint-Adrien-d'Irlande, au poste de conseillère no. 3

Signatures : Lise Côté, Marie-Line Couture, Monique Labrecque, Danie Côté, Francis Côté, Martin Rodrigue, Gabriel Rodrigue, Jérôme Rodrigue, Catherine Beaudoin, Rock Côté, Nancy Bellehumeur, Dominique Couture, Shirley Roberge, Carl Croteau, Sonia Desmarais, Rémi Mercier

Déposée le 28 août 2019

Étant plus d'un candidat au poste de conseiller (ère), une élection a donc été tenue.

Un avis de la révision de la liste électorale a été donné le 5 septembre 2019.

Un avis public du scrutin a été donné le 19 septembre 2019.

Un vote par anticipation a été tenu le 22 septembre 2019 de 12h à 20h.

Un scrutin a été tenu le 29 septembre 2019 de 10h à 20h, 140 électeurs se sont prévalus de leur droit de vote.

Résultats d'élection

Poste de conseillère no. 3

| | |
|-----------------------|-----------|
| Mme Solanges Thibault | 35 votes |
| Mme Mélissa Turgeon | 104 votes |

1 bulletin de vote rejeté

Madame Mélissa Turgeon obtient donc une majorité de 69 votes.

Le 4 octobre 2019, Mme Mélissa Turgeon a été proclamée élue.

Le 7 octobre 2019, Mme Mélissa Turgeon a été assermentée.

Le 4 octobre 2019, un avis public mentionnant le résultat complet de l'élection a été donné.

Ghislaine Leblanc
Présidente d'élection

NO-19-141

ADOPTION DES DÉLIBÉRATIONS PRÉCÉDENTES

PROPOSÉ PAR : CLAUDE BLAIS

APPUYÉ PAR : ROCK CÔTÉ

ET RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Attendu que tous les membres de ce conseil ont reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 septembre 2019, au moins 72 heures avant la tenue des présentes;

En conséquence, les membres de ce conseil approuvent la dispense d'en donner lecture et adoptent les délibérations de la séance ordinaire du 3 septembre 2019, telles que lues et inscrites au livre des minutes de la Corporation de la Municipalité de Saint-Adrien-d'Irlande.

ADOPTÉE

NO-19-142

**ACCEPTATION ET ADOPTION
DES COMPTES DU MOIS
ET DE L'ÉTAT DES REVENUS
ET DÉPENSES
(ÉTAT DES RÉSULTATS BUDGETÉS)
DU MOIS**

PROPOSÉ PAR : CARL CROTEAU

APPUYÉ PAR : ANDRÉ MERCIER

ET RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Que les membres de ce conseil adoptent les comptes pour la période du mois de septembre 2019 totalisant 29 135.06\$ et approuvent le paiement des salaires de la semaine 36 à 39, totalisant 8 670.23\$ et autorisent la secrétaire-trésorière, directrice générale, Madame Ghislaine Leblanc, à effectuer le paiement.

| | |
|---------------------------|------------|
| Administration | 3 807.73\$ |
| Inspection incendie | 344.52\$ |
| Voirie | 7 212.99\$ |
| Eau potable-Environnement | 1 167.71\$ |
| Déchets domestiques | 6 540.15\$ |
| Eaux usées | 4 506.07\$ |
| Remises gouvernementales | 3 477.29\$ |

Que les membres de ce conseil acceptent également l'état des revenus et des dépenses pour le mois de septembre 2019.

Réf. : selon les données du logiciel municipal (**PG Megagest informatique**) et approuvées par le comité du conseil et de la mairesse Madame Jessika Lacombe, au nom de cette même municipalité.

ADOPTÉE

NO-19-143

**FORMATION DE LA
NOUVELLE ÉLUE**

PROPOSÉ PAR : CARL CROTEAU

APPUYÉ PAR : ROCK CÔTÉ

ET RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Que les membres de ce conseil acceptent que la nouvelle élue de l'élection du 29 septembre 2019, Madame Mélissa Turgeon assiste à la formation web organisée par la Fédération québécoise des municipalités pour le cours obligatoire aux nouveaux élus «LE COMPORTEMENT ÉTHIQUE» au montant de 300,00\$ chacun plus taxes tous frais payés par la municipalité.

ADOPTÉE

NO-19-144

**DÉPÔT DE LA SECTION 2 DU
FORMULAIRE DGE-1038**

La présidente d'élection dépose la section 2 du formulaire DGE-1038 complétée par les deux (2) candidates au poste de conseillère numéro 3 Solanges Thibault, Melissa Turgeon lors de l'élection du 29 septembre 2019.

Les copies originales de la section 2 du formulaire DGE-1038 ont été envoyées à la Direction du financement des partis politiques du DGE du Québec.

NO-19-145

**PROGRAMME D'AIDE À LA
VOIRIE LOCALE-VOLET
PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION**

Attendu que la municipalité de Saint-Adrien-d'Irlande a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAV);

Attendu que le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

Attendu que les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAV;

Attendu que le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et admissible au PAV;

Pour ces motifs, sur la proposition de CLAUDE BLAIS, appuyée par MÉLISSA TURGEON, il est unanimement résolu et adopté que le conseil de la municipalité de Saint-Adrien-d'Irlande approuve les dépenses d'un montant de 15 000\$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et frais inhérents admissibles mentionnés sur le formulaire V-321, conformément aux exigences du ministère des transports du Québec.

ADOPTÉE

NO-19-146

**PRIMEAU SOUS-VOLET 1.1-
ÉTUDES PRÉLIMINAIRES ET PLANS ET DEVIS**

PROPOSÉ PAR : PATRICIA DUBOIS

APPUYÉ PAR : ANDRÉ MERCIER

ET RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Attendu que :

La municipalité de Saint-Adrien-d'Irlande a pris connaissance du Guide sur le programme PRIMEAU et doit respecter toutes les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle.

Il est résolu que :

La municipalité s'engage à respecter toutes les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle;

La municipalité s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus associés à son projet au programme PRIMEAU;

La municipalité confirme qu'elle assume tous les coûts non admissibles et les dépassements de coûts associés à son projet au programme PRIMEAU;

Le conseil municipal autorise le dépôt de la demande d'aide financière au programme PRIMEAU.

ADOPTÉE

NO-19-147

CHEMIN DU RANG 11

PROPOSÉ PAR : CLAUDE BLAIS

APPUYÉ PAR : CARL CROTEAU

ET RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Considérant qu'une résolution a été adoptée lors d'une séance ordinaire du conseil municipal, le 6 septembre 1988 portant le NO- 287-88;

Considérant que le processus de vente ou cession du terrain n'a jamais été réalisé et complété;

Considérant que la municipalité de Saint-Adrien-d'Irlande est encore à ce jour propriétaire du terrain lequel a été confirmé au terme de la récente rénovation cadastrale;

Considérant que la municipalité désire conserver la possibilité que ce chemin soit consacré au déploiement du réseau de sentiers récréotouristiques de type motoneiges, VTT ou autres;

Pour ces raisons, il est résolu que le terrain correspondant au Rang 11 demeure la propriété de la municipalité de Saint-Adrien-d'Irlande.

ADOPTÉE

NO-19-148

**FDT-AMÉLIORATION DE
L'ACCESSIBILITÉ AU PARC MUNICIPAL**

PROPOSÉ PAR : MÉLISSA TURGEON

APPUYÉ PAR : ANDRÉ MERCIER

ET RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Considérant que la municipalité de Saint-Adrien-d'Irlande appuie le projet de l'amélioration de l'accessibilité du parc municipal;

Considérant que la municipalité de Saint-Adrien-d'Irlande confirme son engagement financier d'une montant de 3 250,00\$ qui représente 30,23% du coût total du projet de 10 750,00\$;

Pour ces raisons, la municipalité de Saint-Adrien-d'Irlande autorise Madame Jessika Lacombe, mairesse à agir en son nom et à signer les documents nécessaires à ce projet.

ADOPTÉE

NO-19-149

**DÉNEIGEMENT DE LA
STATION DE POMPAGE
POUR LA SAISON 2019-2020**

PROPOSÉ PAR : CLAUDE BLAIS

APPUYÉ PAR : ROCK CÔTÉ

ET RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Que les membres de ce conseil acceptent que Marcel Morin effectue le déneigement de la cour de la station de pompage pour la saison 2019-2020 au montant de 1 300\$ plus taxes.

La durée de l'entente s'étend de la première neige à l'automne à la dernière neige du printemps. Le paiement se fera en trois (3) versements soit le 1^{er} novembre, le 1^{er} février et le 1^{er} mai 2019.

Marcel Morin ne pourra s'associer à aucun autre entrepreneur ni plusieurs autres, ni donner le déneigement de ladite cour à sous-contrat, sans l'autorisation de la municipalité.

ADOPTÉE

NO-19-150

**AVIS DE MOTION- PROJET DE
RÈGLEMENT NUMÉRO 382 ABROGEANT LES
RÈGLEMENTS
NUMÉROS 329 ET 337**

Prenez avis qu'à une prochaine séance de ce conseil, ANDRÉ MERCIER a demandé un règlement afin d'abroger les règlements numéros 329 et 337.

De plus, afin de préciser la portée du présent avis de motion et dispenser le conseil de la lecture dudit règlement lors de son adoption, une copie du projet de règlement est accessible pour consultation public lors de la séance et sur le site internet de la municipalité. Une copie du règlement numéro 382 a été remise aux membres du conseil présents / ou absents via leur courriel personnel.

NO-19-151

**PRÉSENTATION ET DÉPÔT
DU PROJET DE RÈGLEMENT
NUMÉRO 382 ABROGEANT LES
RÈGLEMENTS NUMÉROS 329 ET 337**

Le projet de règlement numéro 382 abrogeant les règlements numéros 329 et 337 sont déposés par ANDRÉ MERCIER et est présenté en séance tenante comme suit un résumé du projet :

Le Conseil considère opportun d'abroger les règlements numéros 329 et 337 concernant l'interdiction de l'épandage et le stockage de MRF;

Un avis de motion a été donné et le projet de règlement est déposé à la séance ordinaire du 7 octobre 2019;

De plus, afin de préciser la portée du règlement concernant l'abrogation des règlements numéros 329 et 337 est accessible pour consultation par le public lors de la séance et sur le site internet de la municipalité. Une copie du règlement numéro 382 a été remise aux membres du conseil présents/ ou absents via leur courriel personnel.

NO-19-152

OPÉRATION NEZ ROUGE

PROPOSÉ PAR : MÉLISSA TURGEON

APPUYÉ PAR : PATRICIA DUBOIS

ET RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Que les membres de ce conseil acceptent de commanditer une somme de 100,00\$ au nom des Grands Frères Grandes Sœurs des Appalaches pour l'Opération Nez Rouge de Thetford Mines. Les sommes amassées seront remises en entier à cet organisme.

ADOPTÉE

NO-19-153

**COMMANDITE CLUB DES
MOTONEIGISTES DU LAC WILLIAM**

PROPOSÉ PAR : CARL CROTEAU

APPUYÉ PAR : ANDRÉ MERCIER

ET RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Que les membres de ce conseil acceptent de commanditer une somme de 100,00\$ au nom du Club des motoneigistes du Lac William sur la carte de sentier 2019-2020.

ADOPTÉE

NO-19-154

CORRESPONDANCE

Lettre reçue le 26 septembre 2019, pour la sollicitation d'une commandite 2019-2020 nous demandant de soutenir le Club des motoneigistes du Lac William.

Lettre reçue le 1^{er} octobre 2019, pour la sollicitation d'une commandite pour la campagne de Nez Rouge qui aura lieu du 29 novembre au 21 décembre 2019.

NO-19-155

VARIA

Sentier d'Halloween, samedi 26 octobre 2019 vers 18h30

Si pluie, remise le lendemain 27 octobre 2019 vers 18h30

Voir les réseaux sociaux vers 16h pour vous assurer de la tenue de l'activité en cas de pluie

NO-19-156

PÉRIODE DE QUESTION (S)

Les citoyens, assistant à la séance, interrogent les membres de ce conseil sur divers sujets.

NO-19-157

LEVÉE DE LA SÉANCE

PROPOSÉ PAR : CARL CROTEAU

APPUYÉ PAR : MELISSA TURGEON

ET RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Que les membres de ce conseil acceptent la levée de la séance à 20 heures. 41.

ADOPTÉE

Jessika Lacombe

Ghislaine Leblanc

Mairesse

Secrétaire-trésorière
Directrice générale

Je, _____ atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.